



INFOR JEUNES LAEKEN

• Boulevard Emile Bockstael 306/D
1020 Bruxelles

• Tel. : +32 (0)2 421 71 31

• www.inforjeunes.eu

Charte du concours d'éloquence 2023 :

« La démocratie à l'épreuve des élections »

Préambule

Ce concours, est un concours d'éloquence ayant pour thème la citoyenneté des jeunes. Celui-ci peut être préparé à travers des animations préalables à l'épreuve (pour ce faire contacter Infor Jeunes Laeken). Il vise à développer le regard critique des jeunes sur des concepts tels que : l'état de droit, la démocratie, la séparation des pouvoirs et les différents sujets qui peuvent s'y référer.

Article 1 : Des sélections et des présélections

Une présélection aura lieu, les 24 et 26 novembre 2023, au choix de chaque candidat, dans les locaux d'Infor Jeunes Laeken (Boulevard Emile Bockstael 360D à 1020 Laeken). Une autre date peut éventuellement être discutée avec les membres du jury.

Cette première sélection aura pour but de sélectionner les quinze candidats qui participeront à la finale du concours (aussi appelée « sélections »).

Article 2 : La finale

La finale du concours aura lieu le 29 novembre 2023 au sein du parlement de la région de Bruxelles-capitale (Rue du Lombard 69 à 1000 Bruxelles).

Article 3 : Des critères de notation

Les candidats seront notés sur les critères suivants :

- La pertinence : /10
- L'originalité des arguments : /10
- Le style : /10
- La qualité des arguments : /10
- La cohérence globale du fond et de la forme : /10
- La bonne gestion du temps imparti : /10

Article 4 : Des critères d'accession au concours

Afin d'être admis au présent concours, il est nécessaire de :

- Être intéressé par le sujet de l'Etat de droit et de la citoyenneté ;
- Adhérer à et avoir signé la présente Charte ;
- Être âgé de 10 à 30 ans (sauf dérogation accordée par le jury) ;
- Avoir introduit sa candidature conformément à la présente charte.

Article 5 : Le Jury

Le jury lors des présélections sera constitué de 3 membres qui seront :

- Chantal Massaer (Directrice d'Infor Jeunes Laeken) ;
- Julien Deschamps (Permanent Information à Infor Jeunes Laeken) ;
- Aurélie Mboule (Chargée de projets d'Infor Jeunes Laeken).

Le jury lors des sélections sera constitué de 5 membres qui seront :

- Chantal Massaer (Directrice d'Infor Jeunes Laeken) ;
- Nicolas Kekatos (Journaliste indépendant notamment actif sur LN24) ;
- Mayli Bernaerts (Journaliste DH) ;
- David Guesnerie (Double vainqueur du concours) ;
- Sophie Maes (Pédopsychiatre).

Article 6 : L'organisation

Ce concours est organisé par Infor Jeunes Laeken avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la COCOF.

Article 7 : L'exclusion du concours

Conformément à l'ensemble des législations tant fédérales que locales, toute personne proférant des propos discriminatoires, qu'ils soient de type socioéconomique, de type raciste, de type religieux, de type ethnique, de type sexiste ou homophobe sera sanctionné par une exclusion immédiate du concours.

Article 8 : Les catégories

Le concours est divisé en trois catégories.

La première catégorie comprend les candidats ayant entre 10 et 16 ans au 24 novembre 2023.

La deuxième catégorie comprend les candidats âgés de 17 à 23 ans au 24 novembre 2023.

La troisième catégorie comprend les jeunes âgés de 24 à 30 ans au 24 novembre 2023.

Le jury de présélection se réserve le droit discrétionnaire d'admettre des candidats plus âgés dans la troisième catégorie.

Les candidats, s'ils le souhaitent, peuvent demander au jury d'être admis dans une catégorie supérieure. Le jury se réserve le droit d'accepter ou de refuser pareille demande sans justification.

Article 9 : Les résultats et de leurs communications

Les candidats seront classés par ordre décroissant en fonction des points obtenus. Le candidat qui comptabilise le plus grand nombre de points sera donc classé premier.

Un classement sera réalisé par catégories.

Les résultats des présélections seront communiqués le lundi 27 novembre 2023 par mail.

Les résultats de la finale seront communiqués à la fin de celle-ci par email.

Article 10 : Le droit à l'image

Le concours sera filmé, et des photos y seront prises. Le candidat cède son droit à l'image à Infor Jeunes Laeken en ce qui concerne les images prises lors du concours, et marque son accord pour la diffusion de celles-ci.

Article 11 : Le prix

Chaque gagnant de chaque catégorie recevra un ordinateur portable.

Un prix coup de cœur d'Infor Jeunes Laeken sera également décerné, il s'agira d'un livre en lien avec la thématique.

Article 12 : La prestation et le temps imparti

Chaque candidat présentera le concours de manière individuelle et dans la catégorie se référant à son âge (sauf dérogation accordée par l'organisateur, permettant au candidat de présenter le concours dans la catégorie d'âge supérieure).

Chaque candidat aura entre 5 et 7 minutes pour présenter sa production au Jury.

Ce modus operandi sera utilisé pour la présélection et pour la finale du concours.

Article 13 : La responsabilité exclusive du candidat

Les candidats et leurs responsables légaux restent seuls responsables des propos qu'ils tiendront lors de la finale du concours et de la présélection. En aucun cas Infor Jeunes Laeken ou le parlement bruxellois ne pourront être tenus pour responsable des propos émis par les candidats.

De plus, rappelons que tout propos raciste, homophobe, etc. sera sanctionné d'une exclusion du concours (voir article 7).

Article 14 : L'inscription

L'inscription au concours se fait par le remplissage et l'envoi du [formulaire en ligne](#) avant le 23 novembre 2023 à 16h30.

Pour adhérer à la présente charte :

Nom et prénom du candidat ainsi que la signature précédée de la mention « Lu et approuvé » du candidat ou de ses parents ou tuteurs légaux pour les candidats mineurs.